

## Rentrée judiciaire 2017-2018

## Au nom de la compétence et des performances



Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, et les autres personnalités de la République.



Le Premier président de la Cour des comptes, Gilbert Ngoulakia...

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

**En présence du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, l'audience solennelle de rentrée des cours et des tribunaux du Gabon, au compte de l'année 2017-2018, a eu lieu hier à la salle d'apparat du Palais de justice de Libreville. La famille judiciaire a, pour l'occasion, exalté le bilan de l'exercice passé et jeté les jalons des activités à venir. A cette occasion, le nouveau Premier président de la Cour de cassation, Jean-Jacques Oyono a été installé.**



Jean-Jacques OYONO, le nouveau Premier président de la Cours de cassation, a été installé hier.



... et Charlotte Mpaga, la Procureure générale près la Cour des comptes ont exalté le bilan de l'exercice passé.

LA rentrée judiciaire 2017-2018 s'est déroulée hier dans la salle d'apparat au Palais de justice de Libreville. Cette audience solennelle était supervisée par le président de la République, président du Conseil supérieur de la Magistrature, Ali Bongo Ondimba, en présence des présidents des institutions. La famille judiciaire a saisi cette occasion pour faire le bilan de l'exercice écoulé, tout en fixant le cap pour celui qui s'ouvre.

Cette circonstance a également été mise à profit par la procureure générale près la Cour des comptes, Charlotte Mpaga et le Premier président de cette institution judiciaire, Gilbert Ngoulakia de magnifier l'action de la justice.

La Procureure générale, particulièrement, a rappelé la mission des cours et tribunaux: rendre la justice, conformément à l'article 67 de la constitution. Une mission, a-t-elle insisté, dont la portée et la délicatesse semblent induire un centre d'intérêt majeur: « les performances de l'institution judiciaire ». A l'en croire la notion de performance qui renvoie à la productivité d'un système, devrait s'entendre tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Elle considère que le facteur « performances » est essentiel dans les rapports



Vue d'ensemble des présidents des cours.

entre la justice et le reste du corps social. « Selon que les performances de la justice sont satisfaisantes ou décevantes, elles créent ou suscitent un sentiment de confiance ou de rejet de l'institution judiciaire et de ceux qui l'animent », a-t-elle prévenu.

Par ailleurs, la magistrate de haut rang a fait observer qu'au-delà des risques de poursuites encourues, beaucoup de citoyens ne se rendent pas compte des

conséquences psychologiques des outrages qu'ils profèrent publiquement à l'endroit de l'institution judiciaire. Ce qui, a-t-elle martelé, altère les décisions rendues par celle-ci.

« La mission de rendre la justice et les performances ne sont pas en réalité l'affaire des seuls membres de ladite institution mais l'affaire de l'ensemble des membres du corps social », a-t-elle conclu.

De son côté, Gilbert Ngou-

lania, le Premier président de la Cour des comptes, représentant le corps judiciaire tout entier, s'est fait l'obligation de procéder à l'ouverture de la rentrée des cours et tribunaux. Non sans jeter les bases de l'audience solennelle de ce premier lundi du mois d'octobre, conformément à l'article 9 de la loi n°7/94 du 16 septembre 1994 portant organisation de la Justice au Gabon.

Au titre du bilan, M. Gilbert

Ngoulakia a soutenu que les statistiques des activités au titre de l'année judiciaire 2016-2017 sont relativement satisfaisantes. Ce, « en dépit de quelques difficultés rencontrées par les juges et certains auxiliaires de justice dans l'exercice de leurs fonctions », a-t-il précisé. Il a illustré son propos en citant l'organisation des sessions criminelles dans l'ordre judiciaire ainsi que la tenue régulière des audiences consultatives et

contentieuses dans l'ordre administratif et l'ordre financier.

Au cours de son allocution, il a fait le lien entre un pouvoir judiciaire indépendant et le développement économique. « Le processus de développement économique est conditionné par la coexistence d'un véritable Etat de droit et d'une administration compétente », a-t-il dit. Ce d'autant plus que, a-t-il poursuivi, « le corps judiciaire est tenu d'accompagner le gouvernement de la République dans la mise en œuvre de son Plan de relance économique grâce au professionnalisme et à la rigueur de ses membres ». Comme une corrélation entre l'opération mains propres, dénommée « Mamba », lancée par le gouvernement et le travail des magistrats...

Dans le même ordre d'idées, il a estimé que le corps judiciaire devrait agir comme il l'a fait dans le cadre des dossiers des fêtes tournantes. Car, a-t-il souligné, « les mis en cause ont été sanctionnés conformément à la loi aussi bien par les magistrats de l'ordre judiciaire que par les juges financiers ».

A noter que la rentrée judiciaire d'hier a d'abord donné lieu à l'audience d'installation du Premier président de la Cour de cassation, Jean-Jacques Oyono.